



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS

N°2 FEVRIER 2017

Le mot du vice-président

Vous avez été nombreux à envoyer des dons à l'Andeva qui s'est trouvée dans une situation financière difficile à la fin de l'année dernière.

Un grand merci de tous les bénévoles, de Maribel et Nasser et de tous les membres du conseil d'administration pour cette mobilisation qui nous a fait chaud au cœur.

L'Andeva, notre association nationale, se bat depuis 20 ans pour défendre les victimes de l'amiante et leurs familles.

Elle les aide à faire valoir leurs droits : reconnaissance, indemnisation des maladies par la Sécurité sociale et par le Fiva, aide juridique, médicale, etc.

Elle demande aux professionnels de santé, que les victimes et leurs proches soient entendus, respectés et soutenus, tout au long de leur parcours de soins,



Elle mène des actions en justice (civil et pénal).

Si nous voulons que cela perdure dans les années à venir, il faut que les associations locales, les adhérents soient unis dans les mêmes combats.

Pour l'Addeva 93, la priorité est toujours l'accueil et l'écoute des malades et des familles, le soutien après l'annonce d'une mauvaise nouvelle, l'aide dans les démarches pour l'aboutissement de leur dossier.

Grande nouvelle : L'Addeva 93 crée un site Internet. Nous vous le présenterons à l'Assemblée Générale du 18 mars.

Le service santé et solidarité de la ville de Villepinte nous

a contactés et reçus dans ses locaux, Il organise tous les deux mois une réunion sur la santé.

Le 16 mai, de 14 heures à 16 heures, l'Addeva interviendra sur le thème des produits dangereux. Le lieu de la salle à ce jour n'est pas encore arrêté.

D'autres initiatives sont envisagées pour le second trimestre avec différents intervenants de Paris Terres d'Accueil.

Le Canada, ancien gros producteur d'amiante, a décidé de l'interdire en 2018. C'est un pas important pour espérer voir un jour notre monde sans cette poussière surnoise et malfaisante.

Jean-Paul MERCIER

Ancien salarié de
Placoplâtre, Lambert,
Samc à Vaujours
victime de l'amiante,
adhérent de l'Addeva 93
depuis 2002

Quoi de neuf depuis le dernier journal de l'ADDEVA 93 ?



**PARIS,
17 octobre 2016**

Nous avons participé à la grande manifestation nationale de l'Andeva (1500 personnes de toutes les régions dont 46 de l'Addeva 93) pour dire :

Non !

L'amiante, ce n'est pas fini !

20 ans après,
toujours pas de procès pénal !

20 ans après
nos enfants toujours en danger !

20 ans après :
des indemnisations au rabais !



**BRUXELLES,
3 janvier 2017**

Nous sommes allés à Bruxelles (Janine, Didier, Alain) soutenir Eric Jonckheere et l'Abeva lors du procès en appel contre Eternit. Eric a vu sa famille décimée par l'amiante : son père, sa mère et deux frères sont morts d'un mésothéliome pour avoir respiré les poussières de l'usine Eternit de Kapelle.



**PARIS,
9 janvier 2017**

130 personnes de 22 associations locales ont participé à un colloque au Palais du Luxembourg sur le thème : « Amiante : 20 ans après l'interdiction ».

Pour l'Addeva 93, Maribel, Mauricette, Nassera, Rosa, Bernard, Jean-Paul et Didier étaient présents.

Le Pr Arnaud Scherpereel, chef du service pneumologie-oncologie thoracique de l'hôpital de Lille, a présenté des avancées dans le traitement des cancers de l'amiante. Elles donnent espoir à de nombreux malades.

Il fit le point sur **Mesoclin**, réseau de centres experts sur le mésothéliome, dont la création a été soutenue par l'Andeva.

Le sociologue Emmanuel Henry tira les leçons sur l'affaire de l'amiante.

Le professeur Claude Got rappela une proposition qu'il défend depuis 1998 : un libre accès aux dossiers techniques amiante sur Internet pour les occupants des bâtiments et les intervenants. Il a dénoncé l'effacement du rôle du parlement en matière de santé publique.

Aline Archimbaud, présidente du Comité de suivi amiante du Sénat, a évoqué les difficultés pour faire avancer les questions de santé dans les débats parlementaires..

Didier Faure (Addeva 93) a dit l'importance de la formation des désamianteurs et des diagnostiqueurs (on ne forme pas un spécialiste en deux jours !).

ALSTOM TRANSFO ST OUEN (93) 18 JANVIER 2017



52 anciens salariés de l'usine en appel pour la réparation de leur préjudice d'anxiété.

Même si les 52 plaignants n'ont pas — ou pas encore — contracté de maladie liée à la fibre toxique ils veulent faire reconnaître leur inquiétude permanente de déclarer à leur tour une maladie de l'amiante, comme cela a été le cas pour une trentaine de leurs anciens collègues.

Les deux tiers ont été reconnus en maladie professionnelle. Et parmi ces derniers, Sept ont perdu la vie suite à un cancer.

Le 28 juillet 2015, les 52 avaient obtenu la condamnation d'Alstom, par les prud'hommes de Bobigny, à payer 5000 Euros à chacun d'eux au titre du préjudice d'anxiété.

Ils ont fait appel, cette somme étant inférieure à la moyenne. Alstom a fait appel de sa condamnation.

En 2000, suite à un désamiantage sauvage, le Directeur a été condamné pour mise en danger de la vie d'autrui.

Au fil du temps, la liste des malades s'est allongée. Alstom a été condamnée 10 fois pour faute inexcusable de l'employeur. D'autres familles ont été endeuillées. On est arrivé à 13 décès imputables à cette fibre cancérigène.

L'association des anciens d'Alstom TSO s'est montée après la fermeture de l'usine. Depuis, la détermination de ses responsables n'a fait que grandir pour faire vivre la mémoire des disparus et poursuivre les combats dans l'intérêt de tous : pré-retraités, retraités ou encore actifs.

Fin 2011, après 10 ans de bras de fer, le tribunal administratif a ordonné l'inscription de l'établissement sur la liste ouvrant droit à l'Acaata. Des dizaines d'anciens salariés, souvent licenciés à la fermeture, s'épargneront les dernières années d'activité.

Ce classement leur a aussi ouvert la possibilité de demander réparation du préjudice d'anxiété. L'occasion a été saisie par 71 anciens ; mais, entre le dépôt de cette procédure début 2013 et cette première audience en appel, la liste des décès par cancer d'anciens de l'usine s'est allongée de 7 noms.

La cour d'appel rendra son jugement le 26 avril. Accordera-t-elle des indemnités plus généreuses aux plaignants que les prud'hommes de Bobigny?

C'est en tout cas ce qu'espèrent les anciens d'Alstom.

Elles nous parlent de leur travail

Elles reçoivent les victimes et les familles avec gentillesse et traitent leurs dossiers avec rigueur. Elles nous parlent ici de leur travail



Maribel

« Le travail de secrétariat c'est principalement la gestion des dossiers.

Les premiers contacts se font avec les adhérents victimes ou leur famille. Pour suivre le dossier, il faut intervenir auprès de la CPAM, des médecins, du FIVA et, si besoin, solliciter un cabinet d'avocats.

Chaque fois que cela est possible nous finalisons les dossiers par nous-mêmes. Certains sont simples d'autres très compliqués, avec d'énormes obstacles à surmonter. Quelques exemples de belles réussites qui nous encouragent à continuer notre combat :

1) Avec notre aide, un adhérent a contesté le taux d'IPP de 20% attribué par la CPAM. Il a saisi le tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) et obtenu une réévaluation de son taux à 70%. Dans ce dossier nous avons fait

changer la date de conso-

lidation. Il a gagné plus de 17 mois de rente.
2) Une veuve nous a appelés près de 10 ans après le décès de son mari emporté par un mésothéliome d'origine professionnelle et environnementale (Cmmp à Aulnay-sous-bois). La maladie professionnelle avait été refusée. Le dossier FIVA allait être classé...

Sur nos conseils elle a demandé l'envoi des lames des anciennes biopsies aux experts du groupe Mésopath. Après une longue attente ils ont validé le diagnostic. Nous avons obtenu in extremis que le Fiva indemnise tous les ayants droit, avant la fin de la prescription de 10 ans.

Forts de ce résultat nous avons incité cette dame à faire une nouvelle déclaration en maladie professionnelle.

3) Un autre adhérent avait un cancer bronchopulmonaire opéré et des plaques pleurales. La CPAM a reconnu la maladie professionnelle avec un taux d'IPP de 60%. Sur nos conseils il a contesté ce taux auprès du TCI qui l'a réévalué à 75%, après expertise médicale.

On pourrait citer bien d'autres cas. Il y a beaucoup de travail sur ces dossiers, mais c'est une très grande fierté de pouvoir obtenir des reconnaissances et des indemnisations au plus juste. »



Nasséra

« Après quelques mois de bénévolat au sein de l'équipe de l'Addeva 93, j'ai décidé de m'engager plus concrètement dans l'association à l'occasion de la retraite progressive de Maribel, au poste de secrétaire administrative.

Les tâches sont nombreuses et très variées. Certaines sont purement administratives, d'autres relèvent de la convivialité, comme les entretiens avec les adhérents. C'est un moment d'échanges que j'apprécie. Il me permet de bien cerner les besoins de chacun et de prendre toute la mesure du drame que vivent les familles de victimes après la perte d'un être cher.

De jour en jour, je m'aperçois de l'étendue de cette activité et des compétences qu'elle nécessite mais les différentes formations que j'ai reçues, celles qui restent à venir et la présence de toute l'équipe me réconfortent dans l'idée que ce domaine de travail me correspond et que dans quelques mois je serai en mesure de bien répondre à vos demandes. »